

## Négociations

# CEB : la firme de consultant a soumis l'ébauche du rapport salarial

**L'**ébauche du rapport salarial tant attendu pour démarrer les négociations en vue d'un nouvel accord salarial 2021-2025 au CEB a été soumise, récemment, par la firme de consultant, à la direction de cet organisme.

Toutefois, comme l'explique, le président de la CEB Staff Association, Clency Bibi, ce rapport devra être étudié au préalable au niveau du conseil d'administration, avant qu'une copie ne soit remise au syndicat. Il s'attend à ce que cela soit fait d'ici la fin du mois de mars.

Parlant des négociations à venir, il explique qu'il veillera à ce que les droits acquis par les employés ne soient pas remis en question. Il rappelle que certains de ces droits ont été obtenus à travers des négociations au niveau de l'Employment Relations Tribunal (ERT).

Le dirigeant syndical espère aussi arriver au plus vite à un accord sur le rétablissement de

l'équilibre salarial conformément à l'Internal Regulations N0 1 du CEB et qui donne les directives sur la conversion salariale suivant un exercice de promotion. Il avance qu'il doit y avoir une différence de trois « Incréments » entre des différents grades. Par la même occasion, il avance qu'il veillera à ce que les salariés bénéficient d'un rattrapage de leur pouvoir d'achat pour la période 2017-2021 sur un taux d'inflation cumulatif.

Il souhaite aussi arriver à un accord sur le réajustement de la pension des retraites avec effet rétroactif à 2017. Il souligne que cette revendication fait partie des 24 points en litige soumis devant l'Employment Relations Tribunal (ERT) dans le sillage des négociations sur le rapport salarial 2017-2021 et que le Tribunal a recommandé que la direction du CEB et le syndicat entament de nouvelles négociations sur ce point litigieux.

« Les négociations ont effectivement eu lieu et

nous sommes arrivés à un accord mais qui n'a malheureusement pas encore été approuvé par le conseil d'administration » s'insurge-t-il. Il dénonce le fait que contrairement aux fonctionnaires qui bénéficient d'un ajustement de leur pension après chaque publication du PRB, tel n'est pas le cas pour les retraités du CEB suivant un nouvel accord salarial. « On n'a droit qu'à une *Cost of Living Allowance* et il est grand temps qu'on corrige cette injustice » dit-il.

Il explique qu'avec l'érosion du pouvoir d'achat, les retraités du CEB vont sombrer dans une pauvreté relative si leur pension de retraite n'est pas ajustée. Il lance un appel aux membres du conseil d'administration d'assumer leur responsabilité envers les anciens qui ont tant œuvré pour le progrès de cet organisme.

Mario Boutia  
m.boutia@defimedia.info

La Def Lundi 27 Mars 2023